

RAPPORT N° 97/4-59
au Conseil Municipal

OBJET

APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS
DU CONTRAT DE VILLE POUR 1997

Par Délibération n° 94/4-42 du 29 juin 1994, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le deuxième Contrat de Ville avec l'Etat et le Département portant sur la période 1994/1998.

Le Contrat de Ville signé le 7 juillet 1994 a comme axes prioritaires retenus par la Municipalité :

- la lutte contre l'exclusion,
- la lutte pour la dignité.

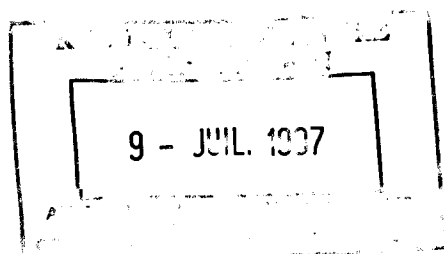
Par Délibérations n° 94/6-01, n° 95/4-10 et n° 96/4-09, les actions ont été arrêtées successivement pour les années 1994, 1995 et 1996.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur le programme d'actions à mettre en oeuvre en 1997 de manière à permettre l'engagement des crédits d'Etat -confer le tableau financier récapitulatif de ces actions joint en Annexe-.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- * à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 1997, dont la liste est jointe en annexe ;
- * à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;
- * à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et des autres collectivités locales ;
- * à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 97/4-59

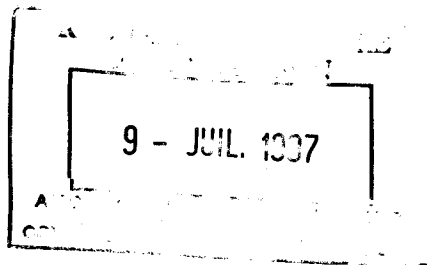
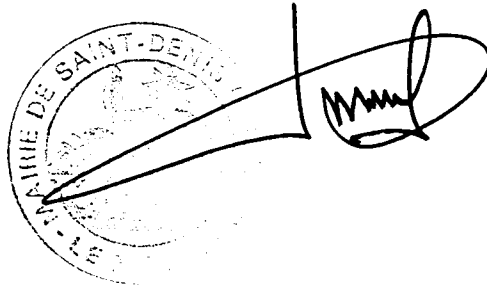
- * à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et des autres collectivités locales ;
- * à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

ARTICLE 3

Autorise les Associations à percevoir directement les subventions versées par l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE :
Michel TAMAYA



- ACTIONS RETENUES PAR LA COMMISSION REGIONALE DU 27 MARS 1997 -

Code	Initiative de Faction	Inv. Fct.	Crédits Contrat de Ville		Ville	Crédits Ordinaires		Coût Total	Responsables Opérations
			Nature	Etat Montant		Département	Nature		
	1 - Lutte contre l'exclusion								
	a) LA POLITIQUE DE QUARTIER								
	CHAUDRON								
1a4	Développement de la vie associative et coordina ⁿ des actions	Fct.		250				250	Collectif du Chaudron
1a4b	Animation globale au Chaudron	Fct.		80				80	Saint-Denis 2000
	SAINTE-CLOTILDE								
1a4	Développement de la vie associative et coordination des actions	Fct.		200				200	Collectif de Ste-Clotilde
1a4'	Animation de quartier	Fct.		65,5	54,5		40	160	Collectif de Ste-Clotilde
1a4a	Fonctionnement de lieux de rencontre et d'activités	Fct.		90				90	Collectif de Ste-Clotilde
1a4c	L'école du sport	Inv.		40		40		80	Club Sportif Paul Jouglu
1a4d	Animation globale Sainte-Clotilde	Fct.		60				60	Saint-Denis 2000
	MOUFLIA/BOIS DE NEFFES								
1a5	Aménagement et fonctionnement de lieux d'activités (Bancouliers)	Fct.		50				50	CASE des Bancouliers
	Fonctionnement de lieux d'activités, aide à la vie associative (R. Garros)	Fct.		50				50	CASE des Bancouliers
	Fonctionnement de lieux d'activités, et de rencontre (Rocade)	Fct.		50				50	CASE des Bancouliers
1a5a	Aide à la vie associative (Bois de Néffes)	Fct.		60				60	CASE du Bois de Néffes
1a5b	Plate forme de services Mouflia	Fct.		90				90	Saint-Denis 2000
1a5c	Animation globale Mouflia/B de Néffes	Fct.		80				80	Saint-Denis 2000
	Total 1.....			1165,5	54,5	40	40	1300	

Code	Intitulé de l'action	Inv Fct.	Crédits Contrat de Ville		Ville	Crédits Ordinaires		Code Total	Responsables Opérations
			Nature	Montant		Nature	Montant		
	PRIMAT								
1a17'	Développement de la vie associative et de la citoyenneté	Fct		140				140	Association de Q Primat
1a18	Insertion économique par la récupération* (Emmaüs)	Inv. Fct		25	50			50 50	Papillon d'Emmaüs
	DOMENJOD/BRETAGNE								
1a20'	Fonctionnement du collectif d'association de la Bretagne	Fct.		210				210	Collectif/Bretagne
1a21	Aménagement au CASE de Domenjod	Inv.		150				300	Saint-Denis Jeunes
1a22	Animation d'équipements sportifs de proximité	Fct		100	100			200	Collectif/Bretagne
1a22'	Animation globale	Fct		80				80	Saint-Denis 2000
	BRULE/BELLEPIERRE/LA SOURCE								
1a24	Animateur rural	Fct				CAH Ville	150 150	300	Service Economique Ville
1a24'	Centre d'activité artisanale/ Résidence d'artiste	Fct		20				20	Ass. Village Bambou
1a24a	Aide à la vie associative et à la citoyenneté	Fct.		150				150	100 KF = Ass. Q Bellep. 50 KF = Ass. de Q.- M.O.D
1a24b	Animation Globale	Fct.		80				80	Saint-Denis 2000
	CAMELIAS-YAUBAN-MONTGAILLARD								
1a31	Soutien au Collectif d'association	Fct		120				120	Collectif Sud Saint-Denis
1a33	Animation globale	Fct		80				80	Saint-Denis 2000
	Total 2.			1155	150		300	1780	

Code	Intitulé de l'action	Inv Fct.	Crédits Contrat de Ville			Crédits Ordinaires Montant	Coût Total	Responsables Opérations
			Etat		Département			
			Nature	Montant				
	c) LA POLITIQUE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE							
1c3	Sécurité et cadre de vie	Fct		250		325	900	CAP
1c5	Fonctionnement CCPD	Fct		500			900	CAP
1c7	Boutique de solidarité	Fct		100			100	Fondation Abbé Pierre
	d) ECOLE							
1d1	Plan lecture	Inv		50		100	200	Service Affaires Scol
		Fct		80			160	Saint-Denis 2000
1d2	Accompagnement scolaire et suivi fonction parentale	Fct		240		60	300	Saint-Denis 2000
1d4	Animation/Communication	Inv.		50			100	Saint-Denis 2000
1d5	Centre d'éveil artistiques pour les arts plastiques (CECA). Actions en direction des associations	Fct		75			150	ODTL
1d7	Coordination Enfance	Fct		250			300	DRH
	e) LA CULTURE							
1 e1	Fonctionnement équipement de proximité Live Palaxa	Fct				520	520	Association Live
	Jeumont Arts plastiques	Fct				180	180	Ass Jeumont Arts Plastiques
1 e2	Fonctionnement Chateau Morange (Café-Musique)	Fct		150			150	Chateau-Morange
1 e3	Animation autour du livre	Fct		100			200	Service Culturel
	f) LE SPORT							
112a	Aménagement de salle de sport à la Montagne	Inv.		25			50	Boxing Club Montagne
112b	Aménagement équipement sportif de proximité à Saint-Bernard	Inv.		35			70	E.S.E. Montagne
	Total \$			1245	1160	540	4280	

Code	Initiative de l'action	Inv Fct.	Crédits Contrat de Ville				Crédits Ordinaires		Coût Total	Responsables Opérations
			Etat		Département	Ville	Nature	Montant		
			Nature	Montant						
2 - Lutte pour la dignité										
ACTIVITES										
2a1	Centre d'activités	Fct					Ville	100	100	E.S.E. Montagne
2a2	Jardins familiaux	Fct		25			Ville	25	50	Association des jardins potagers de R. Garros
IDENTITE										
2b1	Découverte du Patrimoine	Fct		1502	274	434			2210	Saint-Denis 2000
CITOYENNETE										
2c1	Centre de Ressource pour les associations	Fct					Ville	900	900	Asso. Saint-Denis 2000
2c3	Formation élus associatifs	Fct		165		85			250	Saint-Denis 2000
1a20	Maison des associations et de la citoyenneté de Domenjod	Fct		110					110	Saint-Denis 2000
2c5	Encadrement vie associative des Quartiers	Fct		100	350	250			700	Saint-Denis 2000
Total 4				1902	624	769		1025	4320	
III- Moyens de mise en oeuvre										
III.1	Equipe opérationnelle St-Denis 2000	Fct.	46.60.10	1850		1850			3700	Saint-Denis 2000
Total 5				1850		1850			3700	
TOTAL GENERAL				7317,5	1999	3353,5		2700	15380	

**DELIBERATION N° 97/4-59
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997**

OBJET

**APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS
DU CONTRAT DE VILLE POUR 1997**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT n° 97/4-59 du Maire ;

Vu le rapport de Paul HOARAU, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(2 oppositions -dont 1 vote par procuration-/
4 abstentions -dont 2 votes par procuration-)**

ARTICLE 1

Approuve le programme des actions du Contrat de Ville pour l'année 1997, dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire :

- * à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 1997 ;
- * à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;